



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction régionale
des Affaires Maritimes

17000 La Rochelle



direction départementale
des Affaires Maritimes

Charente-Maritime

Juin 2005

Groupe de travail Habillement pour les personnels techniques des Affaires Maritimes

Composition du groupe de travail :

- LEYRIT Anny-France – Secrétaire Générale / DDAM 17
- GAUTREAU Loïc – Chef du bureau SG / DDAM 17
- SAUSSIEAU Philippe – CAM service des Cultures Marines / DDAM 17
- DEBORT Henriette – CAM service des Cultures Marines / DDAM 33
- MAYER Nicolas – CAM service des Cultures Marines / DDAM 17
- FONTENEAU Marie-Christine – SGM ULAM 17
- ARNAUD Gils – chef de l'ULAM 64
- SCHEWIN Bernard – Médecin SSGM La Rochelle
- MIRGALET Caroline – Infirmière SSGM La Rochelle
- LE MERCIER Franck – Chef du CSN La Rochelle

La 1^{ère} réunion s'est tenue le 22 juin à La Rochelle en présence de tous les membres du groupe de travail à l'exception du représentant du CSN. La 1^{ère} réflexion a été de déterminer le cadre de la mission du groupe de travail, à savoir recenser l'équipement composant la tenue de service nécessaire aux agents pour assurer leurs missions.

Rappel des textes officiels

- Note de la DAMGM du 04/10/1993 faisant référence à l'Arrêté Ministériel du 20/07/1993, définissant la composition des tenues réglementaires portées par les techniciens branche technique et les syndicats des gens de mer et au décret du 03/04/1978.
- Note de la DAMGM du 11/02/1999 fixant les dotations de l'habillement pour les personnels techniques : équipement initial et renouvellement total tous les 3 ans, et renouvellement partiel 2 années intermédiaires (respectivement 2 100 Francs et 350 Francs).

Les agents concernés par tout ou partie de cet équipement sont :

- Contrôleurs des Affaires Maritimes spécialité Sécurité/Navigation
- Contrôleurs des Affaires Maritimes spécialité Pêche, Cultures Marines et Environnement
- Syndicats des Gens de Mer spécialité Sécurité/Navigation
- Contrôleurs du travail
- Agents effectuant les visites et contrôles des navires (médecins des Gens de Mer, infirmiers)

 affaires
maritimes

Quai de Marans

17021 – LA ROCHELLE
CEDEX 1

téléphone : 05 46 28 07 07

télécopie : 05 46 28 07 00

mél. :

DRAM-Poitou-Charentes

@equipement.gouv.fr

Composition du vestiaire réglementaire

Le groupe de travail a jugé que la composition du vestiaire restait celui décrit dans l'arrêté en vigueur du 20/07/1993, à savoir :

- Tenue de service courant :
 - Pantalon toile bleu marine,
 - Chemise bleu ciel,
 - Pull marin,
 - Blouson coupe-vent,
 - Parka,
 - Ceinture textile bleu marine,
 - Casquette,
 - Chaussures de travail.
- Tenue de services et effets spéciaux :
 - Combinaison de travail,
 - Chaussures de pont,
 - Bottes caoutchouc,
 - Cuissardes,
 - Bonnet de mer.

A cette liste, le groupe de travail propose d'ajouter :

- Equipements concourants à l'amélioration des conditions de travail et/ou de sécurité.

Aucune périodicité ne sera demandée. Chacun gèrera avec la dotation qui lui sera allouée. Cette dotation se décline toujours en équipement initial, renouvellement total et renouvellement partiel. Toutefois après avoir effectué une simulation en prenant en compte la périodicité qui avait été proposée (note DAMGM du 04/10/1993) et les coûts actuels (cf. tableau en annexe), une réévaluation des montants s'avère nécessaire :

- Equipement initial : 500 €
- Renouvellement total tous les 3 ans : 450 €
- Renouvellement partiel les 2 années intermédiaires : 100 €

L'équipement spécifique pour les visites de contrôle et de sécurité pour les agents des Centres de Sécurité des Navires n'a pu être évoqué.

Après consultation des représentants des personnels SNAMER (la consultation des représentants des personnels CGT ayant été implicite puisqu'un membre fait partie du groupe de travail), il a lieu d'ajouter aux dotations prévues, une liste de vêtements de travail et de matériels de sécurité indispensable pour les Agents de Service Technique effectuant principalement des tâches manuelles et/ou techniques (Pull marin, blouson coupe-vent, combinaison de travail, chaussures, bottes). Les différentes dotations sont les suivantes :

- Renouvellement total tous les 3 ans : 200 €
- Renouvellement partiel les 2 années intermédiaires : 50 €

Signé

Anny-France LEYRIT

LA ROCHELLE

Composition du vestiaire réglementaire prévu par l'arrêté du
20/07/1993 en prenant en compte la périodicité (note DAMG du
04/10/1993)

(simulation)

	1 an	3 ans	coût actualisé
Tenue de service courant			
Pantalon toile bleu marine	x		30
Chemise bleu ciel	x		15
Pull marin		x	44
Blouson coupe-vent		x	40
Parka		x	60
Ceinture textile bleu marine	x		4
Casquette coiffe blanche		x	10
Chaussettes noires	x		10
Soulier bas noir		x	60
Tenue de service et effets spéciaux			
Combinaison de travail	x		35
Chaussures de pont		x	40
Bottes caoutchouc		x	20
Cuissardes		x	100
Bonnet de mer	x		10
Total	114	478	
Dotation actuelle	54	320	